
Bicentenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

par Gaston Bernier

L'Assemblée nationale n'est pas en reste. Les parlementaires marquent régulièrement des anniversaires de tout ordre mais aussi ceux de l'institution elle-même : naissance des institutions législatives, mise sur pied de la Tribune de la presse ou du compte rendu intégral des débats, adoption de la loi accordant le droit de vote aux femmes. Cette année, en 2002, parlementaires et administrateurs sont invités à commémorer la naissance de la Bibliothèque.

La mise sur pied d'une bibliothèque à l'intention des parlementaires, élus ou nommés, il y a deux cents ans est un événement qui justifie un regard historique (Le bicentenaire en perspective), l'identification des données les plus importantes en matière de personnel, de services, de collections, de techniques, de crédits et de rayonnement.

Une fois cernés la réalité et les éléments essentiels des décennies passées, on s'attardera à présenter, sommairement encore, les principales activités déjà réalisées et celles à venir (Le deuxième centenaire en perspective), leurs objectifs et un coup d'œil aux crédits alloués et à l'organisation.

Le bicentenaire en perspective

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a des origines qui remontent au tout début du XIX^e siècle. Son lointain ancêtre est né en 1802, soit dix ans après la mise sur pied des premières institutions parlementaires sur les bords du Saint-Laurent. Les députés ont, de fait, établi leur première bibliothèque le 10 mars: ce jour-là, ils nommèrent les membres d'un comité chargé de gérer les livres réceptionnés quelques mois

BIBLIOTHÈQUE
1802-2002
ASSEMBLÉE NATIONALE

auparavant et d'élaborer les premiers éléments d'un règlement d'utilisation.

Entre 1792 et 1802, les députés et les fonctionnaires de l'Assemblée sans doute, utilisèrent la bibliothèque de Québec, un établissement documentaire privé créé par le gouverneur Haldimand et logé dans le même immeuble que le Parlement. Depuis cette époque, la

Bibliothèque a vécu trois incendies (1849, 1854 et 1883), de nombreux déménagements et un partage important en 1867. Elle occupe les locaux actuels depuis 1915 mais, depuis les années 1970, un certain nombre d'employés logent dans des bâtiments périphériques.

Pendant plus d'un siècle et quart, la Bibliothèque se résuma à un dépôt de livres. Les services disponibles étaient indistincts et on ne ressentait pas le besoin d'en dessiner un organigramme. Et pour cause! On pourrait dire que, durant cette période, le bibliothécaire – et il y en a eu de fameux – constituait l'essentiel de la Bibliothèque et de ses services. À la fin des années 1930, les autorités mirent sur pied un service de renseignements, précurseur de ce qu'on appelle actuellement le service aux usagers ou service de référence. La multiplication des services et leur spécialisation furent le fait des années 1970 si on excepte l'ouverture, durant le lustre antérieur, d'un atelier de reliure. Au cours de cette décennie, on vit apparaître un service d'études ou de recherche (détaché de la Bibliothèque en décembre 2000), un groupe chargé de la rédaction rétrospective des débats ayant eu lieu, en gros, de

Gaston Bernier est ex-directeur de la Bibliothèque et coordonnateur du Deuxième centenaire.

1867 à 1962 et une section chargée de la confection de dossiers d'actualité et de leur diffusion. Puis ce fut le rattachement à la Bibliothèque du programme d'indexation du *Journal des débats* et, plus récemment, celui de la gestion des documents administratifs et des archives de la maison. Somme toute, on est passé en près de deux cents ans d'une Bibliothèque aux fonctions diffuses à une entreprise offrant des services spécialisés et constituée de modules à mandats distincts.

L'évolution de la bibliothèque rudimentaire du XIX^e siècle vers l'établissement que l'on connaît actuellement a déteint fortement sur le nombre et le type d'employés. Avant 1833, le greffier était responsable de la collection de livres mis à la disposition des parlementaires. En 1833, et pour quelques années, Étienne Parent, premier bibliothécaire en titre, assumait cette tâche. À partir de 1867, le poète et écrivain Pamphile Le May, bibliothécaire pendant 25 ans, fut aidé de deux collaborateurs.

Au début du siècle (1903-1904), on comptait six employés (le directeur, son adjoint, trois commis, un messager) et cinquante années plus tard (1955-1956), une vingtaine de permanents.

Aujourd'hui, la documentation au sens large – de son achat au repérage de l'information qu'elle contient et à sa diffusion, parfois sous la forme d'études, en passant par son traitement et sa mise en ordre – occupe 65 personnes (auxquelles il faudrait ajouter des stagiaires). Aussi, peut-on comprendre que les services disponibles puissent prendre une allure de spécialisation, chose qui était impensable en 1867 avec le nombre restreint de fonctionnaires en place à la Bibliothèque et, également, à l'Assemblée en général.

La singularisation des services a été suivie, inévitablement, par une spécialisation du personnel. Au départ, on le notera, les collaborateurs assignés à la Bibliothèque étaient des humanistes et des généralistes, des amis du livre et de la culture. Leur apport fut cependant déterminant : ils composèrent une collection de base qui fait encore la fierté de l'établissement. Puis vinrent les techniciens et les professionnels de la documentation (la première diplômée en bibliothéconomie recrutée le fut à l'époque de la Révolution tranquille; les premiers techniciens, au tournant des années 1970) et, plus récemment, en 1972, les agents de recherche spécialisés en sciences politiques, en histoire, en droit, en économie et en géographie.

Les collections obtenues à titre onéreux ou à titre gratuit et conservées à la Bibliothèque connaissent également un « carénage » certain. Même si, au départ, on faisait une large place aux volumes de droit et de législation (24 % de la

collection en 1841 selon des données établies par Gilles Gallichan¹⁾ aux publications des États et aux journaux, une bonne frange de la documentation était formée d'œuvres littéraires, de répertoires généalogiques, de traités scientifiques ou philosophiques. Pour une part, les problèmes d'espace amenèrent une taille et un élagage profonds de la documentation. Par ailleurs, les besoins des députés et des hommes et femmes politiques changèrent avec les époques: les moyens de communication et d'information se multiplièrent; on fit appel de plus en plus aux données statistiques au détriment des profondes pensées philosophiques. Présentement, la collection documentaire de l'Assemblée correspond pour l'essentiel aux besoins de la représentation nationale: c'est une collection encyclopédique si on considère les ouvrages de consultation et les usuels; c'est une collection de sciences sociales (droit, sciences politiques, économie, histoire, etc.) avant tout si on élargit la perspective aux monographies et aux revues, aux publications gouvernementales au sens large et aux journaux.

La Bibliothèque s'est appuyée, tout au long de son histoire, sur les techniques et les outils en usage. Les autorités de l'Assemblée, tant politiques qu'administratives, auront vu différents types de catalogues (les premiers publiés sous forme de volume à partir de 1811, les fichiers proprement dit établis à compter de 1935, les jeux de microfiches et maintenant les fichiers informatisés consultables à distance), différents systèmes d'enregistrement des emprunts, l'apparition du téléphone et de la télécopie, des appareils à photocopier, des microfilms ou des microfiches et des nécessaires visionneuses-imprimantes, des micro-ordinateurs et de la télématique. L'entreprise a évolué avec son temps. Elle a fait siennes les nouvelles techniques, lesquelles influent sur son fonctionnement, en font tomber les murs et la font se dégager de l'autarcie documentaire quasi inévitable jusque-là. De nos jours, la richesse de la Bibliothèque dépend non seulement de la documentation possédée en propre mais également de celle que l'on peut consulter et utiliser grâce à la bibliothèque électronique constituée de tous les centres de documentation rendus accessibles grâce à la technologie contemporaine. Un premier cercle concentrique de cette bibliothèque sans mur est illustré par le catalogue collectif informatisé, utilisable par le lectorat de l'Assemblée nationale (www.ribg.gouv.qc.ca), et contenant les fiches des livres et des brochures, des microfilms et des microfiches, des cédéroms et des cassettes vidéo, conservés par les centres du Réseau des bibliothèques de l'État québécois.

On peut dire, après un regard rétrospectif, que le service documentaire mis à la disposition des députés, de leurs collaborateurs et des fonctionnaires parlementaires, a toujours pu compter sur des ressources pécuniaires suffisantes. A posteriori, on peut constater que, en dépit des récriminations et des sautes d'humeur des conservateurs (de Le May à la fin du XIX^e siècle; de Marquis en 1935), la Bibliothèque a été dotée

d'une part raisonnable des crédits alloués au Parlement et, à quelques reprises, de sommes supplémentaires (8000 \$ pour l'achat de la collection Chauveau en 1892; 3000 \$ pour celle du juge Antoine Polette quatre années plus tôt, etc.). Bon an, mal an, la proportion des sommes réservées à la Bibliothèque par rapport au budget de l'Assemblée (à l'exclusion du Conseil législatif) a oscillé aux alentours de 4 % : près de 2,5 % en 1877-78; 6,7 % en 1892-93; 4 % en 1918-19; 6,4 % en 1979-80 et 4,7 % en 1999-2000 et 3,5 % en 2001-02 (baisse due en grande partie au détachement de la fonction étude ou recherche). La part allouée à la documentation au sens large a fondu légèrement et d'une manière relative au cours des trente dernières années en raison de l'apparition de nouveaux services au sein de l'administration législative (Accueil, Journal des débats, télévision et télédiffusion des débats, relations interparlementaires, recherche en droit parlementaire). Le plus tragique en la matière n'est pas la rareté toujours relative des ressources mais les coûts croissants des livres et des abonnements, les prix encore élevés des disques optiques compacts et l'utilisation de plus en plus intense des banques de données externes. Aussi doit-on s'appuyer chaque jour davantage sur les ressources documentaires extérieures, celles des bibliothèques administratives, de la Nationale et des bibliothèques universitaires.

Le rayonnement de la Bibliothèque depuis la nomination d'Étienne Parent (1833) et surtout depuis celle de Pamphile Le May est à mettre au crédit des présidents qui ont dirigé les assemblées jusqu'ici et de la haute administration parlementaire. Mais les bibliothécaires n'ont pas lésiné pour que ce rayonnement profite à la Législature (comme on disait autrefois) et maintenant à l'Assemblée nationale. Les huit conservateurs en poste de 1867 à 2000 et leurs adjoints ont laissé leur marque tantôt dans le domaine littéraire (Le May), historique et bibliographique (Dionne, Myrand, Marquis, Doughty et Beaulieu), juridique et documentaire (Desjardins, Bonenfant, Prémont et Gérin-Lajoie). Depuis près d'un quart de siècle, la Bibliothèque a publié un grand nombre d'ouvrages de consultation (répertoires ou dictionnaires biographiques, recueils de statistiques électorales, tables alphabétiques du Journal des débats, comptes rendus des délibérations de l'Assemblée antérieurs à 1963, bibliographies, etc.) qui, en plus de faciliter le travail du personnel parlementaire, sont intensivement utilisés par les chercheurs et, souvent, par les citoyens. À ce titre, le personnel de la Bibliothèque apporte sa pierre au rayonnement de l'institution, à la diffusion des connaissances sur le parlementarisme et sur certains aspects de la vie politique.

Le deuxième centenaire en prospective

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale marque son deux centième anniversaire en 2002. Un certain nombre de jalons

sont déjà posés. D'autres le seront au cours des mois qui viennent. En voici un court inventaire, les objectifs poursuivis et quelques éléments d'organisation.

Le programme de commémoration est avant tout étalé des mois de mars à octobre. L'anniversaire proprement dit sera marqué par des activités de nature protocolaire : une cérémonie d'ouverture a déjà eu lieu le 14 mars. On prévoit le dévoilement d'une mosaïque des conservateurs en poste dans le passé et de deux plaques commémoratives suggérées à la Commission de la capitale nationale, l'une destinée à rappeler la mise sur pied de la Bibliothèque et l'autre à identifier la maison de son premier responsable, le greffier Samuel Phillips.

Côté professionnel, il y aura, entre autres, la rencontre bisannuelle de l'Association des bibliothécaires parlementaires du Canada (Aplic ou Abpac) en septembre 2002, laquelle sera suivie d'un colloque consacré à l'histoire des bibliothèques parlementaires québécoises, canadiennes, d'Europe et de Nouvelle-Angleterre. On prévoit également organiser trois déjeuners-conférences. Les conférenciers en seront un bibliothécaire parlementaire étranger, des personnalités politiques, en fonction ou retraitées, un historien. Depuis mars, on peut voir une exposition portant sur les responsables de la Bibliothèque et sur l'apport de leurs patrons, les présidents.

Un programme se poursuivra tout au cours de l'année anniversaire et sans doute en 2003. On prévoit la rédaction d'une histoire de la Bibliothèque, d'un essai sur la collection composée entre 1802 et 1849, année d'un premier incendie, d'une livraison spéciale de *Documentation et bibliothèques* consacrée aux bibliothèques parlementaires, à leur histoire, à leur gestion, à leurs fonctions, à leurs collections, à leur lectorat et à leur avenir, une livraison du *Bulletin de la Bibliothèque*, un testimonial constitué de témoignages de lecteurs contemporains et anciens et, enfin, un recueil de textes réalisés par des étudiants en histoire sous la supervision de Gilles Gallichan.

Enfin, le dernier volet concerne des activités de nature sociale et publicitaire. On a réalisé une affiche du vitrail de Guido Nincheri ornant la Bibliothèque et illustrant la pérennité de la science. Des journées « portes ouvertes » sont prévues en juin à l'intention des parlementaires et de leurs collaborateurs, des familles des employés en place et même des retraités et du personnel administratif au sens large.

D'autres entreprises ont été envisagées : la rédaction d'un dictionnaire des institutions parlementaires, la frappe d'une médaille commémorative, une livraison spéciale d'une revue de presse historique, le regroupement des services de la Bibliothèque à une seule adresse, la réalisation d'un casse-tête reproduisant le vitrail de Nincheri.

Les projets caressés et les manifestations prévues en vue de l'anniversaire sont destinés à mettre en exergue la vision et l'esprit d'ouverture des présidents et dirigeants politiques tant du 19^e que du 20^e siècle, à intensifier les relations avec les

parlementaires actuels et futurs, avec leurs collaborateurs, à raffermir les contacts avec les fonctionnaires du secrétariat administratif, à rendre hommage à l'effectif documentaire en place et aux prédécesseurs et, enfin, à souligner les liens avec les homologues bibliothécaires et les autres bibliothèques des réseaux documentaires formels ou officieux.

Conclusion

Les activités proposées à l'occasion du deuxième centenaire porteront avant tout la marque de l'établissement documentaire et de l'Assemblée nationale elle-même. Les entreprises suggérées devraient, dans l'ensemble, laisser des marques ou des traces et constituer sinon un tremplin du moins un marchepied pour la relève et les successeurs, marquer l'entrée encore récente dans le 21^e siècle et indiquer une direction dans l'évolution des services documentaires que la

représentation nationale se donne et dont elle ressent un besoin quasi impérieux.

Bibliothèque encyclopédique au service d'un lectorat spécialisé depuis près de deux cents ans, établissement qui a évolué au rythme de l'institution de tutelle et des techniques et des méthodes dominantes, qui a profité des largesses de l'État mais qui en a été solidaire, la Bibliothèque est, au sein de l'Assemblée nationale, un service qui se préoccupe du fond des choses et de leur substance, qui se veut la mémoire de l'institution tout en assumant quotidiennement des tâches de recherche documentaire. Cette réalité devrait perdurer et s'ajuster à un contexte en mutation. Aussi semble-t-il important de souligner son deux centième anniversaire.

Notes

1. *Livre et politique au Bas-Canada, 1741-1849*, Québec : Septentrion, 1991, p. 374),